

02

EMPLOI

Année 2019

BESOINS EN MAIN D'ŒUVRE SECTEUR PRIMAIRE

COMPARAISONS FAITES ENTRE 2018 ET 2019

LES ENTREPRISES QUI RECRUTENT

	Postes offerts	Nombre de postulant(s) pour un poste	Nombre moyen d'entreprises actives au RTE	Nombre moyen d'employeurs déclarés à la CPS (a)	Nb d'employeurs ayant déposé une offre au SEFI (b)	Entre-prises qui recrutent (b/a)	Nombre moyen salariés déclarés à la CPS*
Unité :	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	%	nombre
Primaire	78	14	8 443	307	28	9,1 %	1 778
Culture et production animale, chasse et services annexes	6	48	5 116	111	4	3,6 %	438
Sylviculture et exploitation forestière	-	-	14	5	-	0,0 %	13
Pêche et aquaculture	72	12	3 313	192	24	12,5 %	1 326
Variation annuelle	- 23 %	45 %	1 %	- 2 %	40 %	43 %	- 1 %

* : les données CPS sont provisoires.

Note de lecture : les données de la CPS et du RTE étant présentées en moyenne mensuelle, le total peut parfois différer de la somme des ventilations en raison des arrondis.

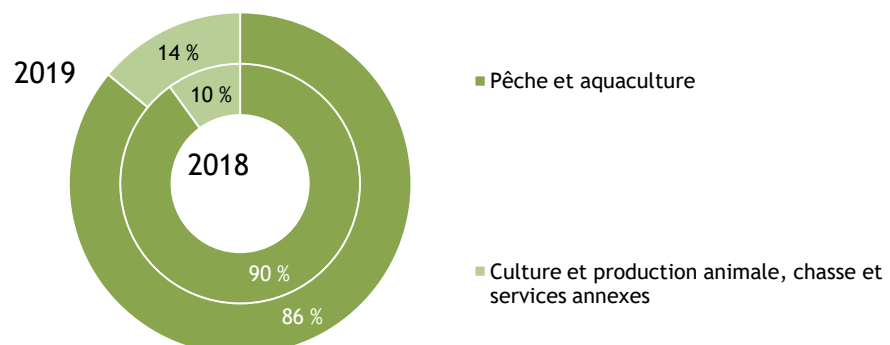
Sources : SEFI, CPS, ISPF

En 2019, le nombre d'offres d'emploi du secteur primaire est en baisse de 23 %. Le nombre d'emplois salariés et d'employeurs est stable ; ces derniers sont plus nombreux à recruter.

EMPLOYEURS SEFI PAR ACTIVITÉ



INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

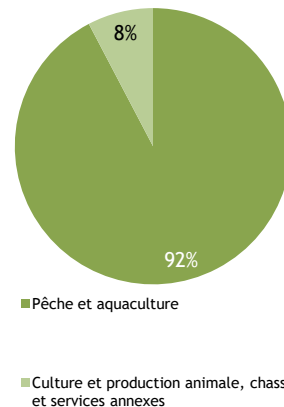


Sources : SEFI, CPS, ISPF

LES POSTES OFFERTS

Par secteur d'activité de l'employeur

	2018	2019	Variation 2019/2018
Unité :	nombre	nombre	%
Primaire	101	78	- 23 %
Culture et production animale, chasse et services annexes	4	6	50 %
Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	-	1	-
Culture de fruits tropicaux et subtropicaux	-	-	-
Culture d'agrumes	-	-	-
Autres cultures permanentes	-	-	-
Élevage d'autres bovins et de buffles	2	3	50 %
Élevage de volailles	-	1	-
Élevage d'autres animaux	-	-	-
Culture et élevage associés	-	1	-
Sylviculture et exploitation forestière	-	-	-
Sylviculture et autres activités forestières	-	-	-
Exploitation forestière	-	-	-
Pêche et aquaculture	97	72	- 26 %
Pêche en mer	2	6	200 %
Aquaculture en mer	95	66	- 31 %

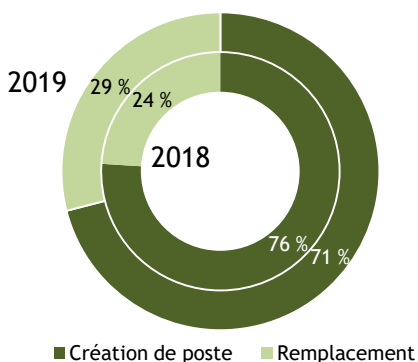


La quasi totalité des offres sont proposées dans le secteur de la perliculture où leur nombre diminue de 31 %.

Sources : SEFI, CPS, ISPF

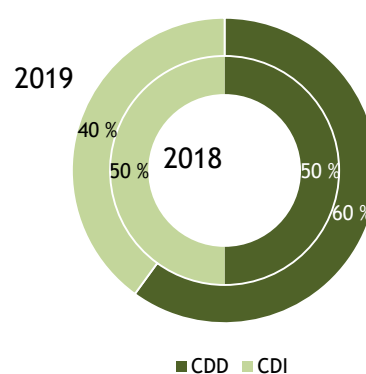
Par motif de recrutement et type de contrat

MOTIFS DE RECRUTEMENT



■ Création de poste ■ Remplacement

TYPES DE CONTRAT



■ CDD ■ CDI



Sept postes proposés sur dix sont des créations de poste.

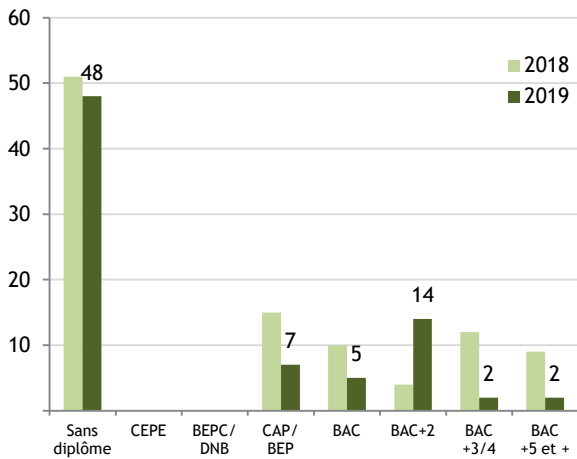
Six offres sur dix sont en CDD contre la moitié en 2018.



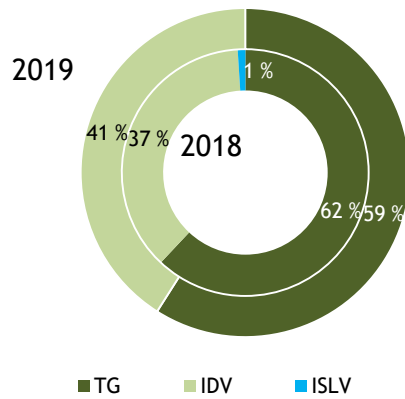
Sources : SEFI, CPS, ISPF

Par niveau scolaire requis et lieu de travail

NIVEAU SCOLAIRE REQUIS



LIEU DE TRAVAIL



Six offres sur dix ne réclament pas de diplôme pour être pourvues.

Les postes dans la perliculture sont à pourvoir aux Tuamotu-Gambier, notamment à Mangareva.

Sources : SEFI, CPS, ISPF

Par lieu de travail

	2018	2019	Variation 2019-2018		2018	2019	Variation 2019-2018		2018	2019	Variation 2019-2018
Unité : nombre											
Îles Du Vent	37	32	- 5	Îles Sous-Le-Vent	1	-	- 1	Îles Tuamotu-Gambier	63	46	- 17
TAHITI	37	32	- 5	BORA-BORA	-	-	-				
FAA'A	1	-	- 1					Îles Marquises	-	-	-
PAPEETE	30	25	- 5					Hors Polynésie	-	-	-
PUNAAUIA	-	1	+ 1	Îles Australes	-	-	-				
MAIAO	-	-	-								

Sources : SEFI, CPS, ISPF

Par métier recherché

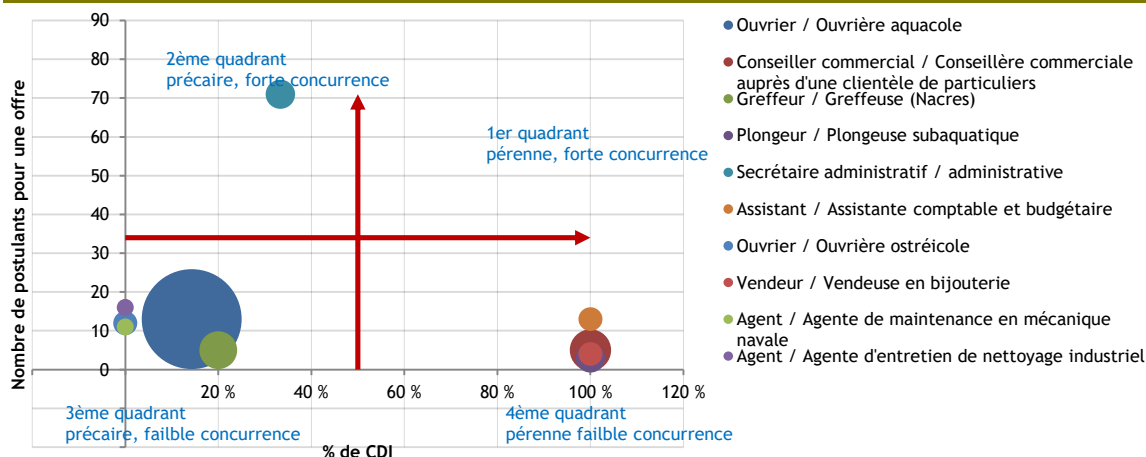
TOP 10 DES BESOINS EN EMPLOI

Unité :	Postes offerts	CDI	Postulants pour 1 poste	Niveau de formation (1)
	nombre	%	nombre	
Ouvrier / Ouvrière aquacole	35	14 %	13	Sans
Conseiller commercial / Conseillère commerciale auprès d'une clientèle de	6	100 %	5	BAC+2
Greffeur / Greffeuse (Nacres)	5	20 %	5	Sans
Plongeur / Plongeuse subaquatique	3	100 %	3	CAP/BEP
Secrétaire administratif / administrative	3	33 %	71	BAC
Assistant / Assistante comptable et budgétaire	2	100 %	13	BAC+2
Ouvrier / Ouvrière ostréicole	2	0 %	12	Sans
Vendeur / Vendeuse en bijouterie	2	100 %	4	BAC+2
Agent / Agente de maintenance en mécanique navale	1	0 %	11	CAP/BEP
Agent / Agente d'entretien de nettoyage industriel	1	0 %	16	Sans

(1) Métiers classés selon ROME - Niveau de formation minimum requis

Sources : SEFI, CPS, ISPF

DIFFICULTÉS D'INSERTION DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL (POUR LES DEMANDEURS)

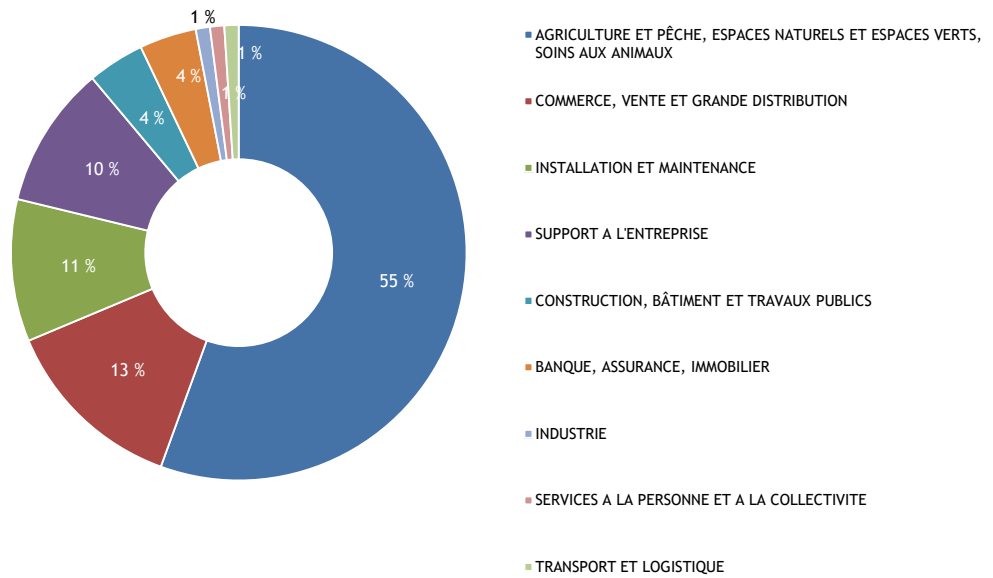


Note de lecture : Les postes d'ouvrier aquacole, les plus recherchés, sont soumis à une concurrence faible et proposés en CDD le plus souvent.

Sources : SEFI, CPS, ISPF



LES RECRUTEMENTS PAR DOMAINE



Sources : SEFI, CPS, ISPF

LES OFFRES D'EMPLOI EN 2019 - PRIMAIRE



En 2019, le nombre de postes offerts dans le primaire est en diminution ; il concerne majoritairement le secteur de la perliculture aux Tuamotu-Gambier, pour des personnes non qualifiées en Contrat à Durée Déterminée.

DÉFINITIONS

Offre d'emploi normal : correspond aux offres d'emploi faites de manière spontanée par les employeurs.

Offre d'emploi aidé : correspond à toutes les mesures d'aide à l'emploi : offres d'emploi pour lesquelles l'employeur bénéficie d'un accompagnement financier pour l'embauche (= incitation à l'embauche).

Postes offerts : une offre d'emploi peut proposer plusieurs postes.

Exemple : un employeur recherche deux secrétaires.

De manière générale nous parlerons d'un nombre d'offres, sous-entendu un nombre de postes offerts.

Poste pourvu : poste sur lequel a été affecté un demandeur d'emploi. Un poste peut être pourvu par le SEFI ou par l'employeur (hors mise en relation via le SEFI).

Ratio postulant pour une offre : c'est le nombre de postulant(s) ramené à une offre d'emploi.

Exemple : si 48 candidats postulent sur une offre de 2 postes de secrétaire, cela fait un ratio de 24 postulants pour une offre.

Domaine de formation / Secteur d'activité : un domaine de formation se rapporte à un métier exercé par une personne, tandis que le secteur d'activité se réfère à l'activité exercée par une entreprise.

Exemple : un demandeur ayant une formation dans le domaine de l'informatique peut travailler dans une entreprise de la construction, un hôtel... idem pour une secrétaire, un commercial...

Nombre d'entreprises RTE : nombre d'entreprises déclarées actives au Répertoire Territorial des Entreprises.

Nombre d'entreprises CPS : nombre d'entreprises déclarées comme employeur auprès de la CPS. Entreprises qui déclarent des salariés à la CPS.

Employeurs SEFI : nombre d'entreprises différentes qui proposent des offres d'emploi via le SEFI.

Effectifs salariés : nombre de salariés déclarés par les entreprises (à la CPS).

Qualification : la qualification d'une personne dépend à la fois de son niveau scolaire et de son expérience professionnelle.

Exemple : un BAC+2 qui a dix ans d'expérience (en tant qu'Agent de Maîtrise) peu prétendre à une validation des acquis de l'expérience lui procurant une qualification de Cadre.

RAPPELS MÉTHODOLOGIQUES

Les données présentées par le SEFI proviennent de l'enregistrement des offres et des demandes d'emploi en son centre de Papeete, et sur son site Internet. Les offres d'emploi sont collectées auprès des employeurs et les demandes d'emploi sont déposées par les personnes à la recherche d'un emploi.

Malgré l'obligation légale (délibération n° 91-029 AT du 24 janvier 1991) d'adresser les offres d'emploi au SEFI, des employeurs utilisent encore d'autres voies pour leurs recrutements (petites annonces, candidatures spontanées, connaissances). Parallèlement, tous les demandeurs d'emploi ne s'inscrivent pas systématiquement au SEFI lors de la recherche d'un travail.

Dès lors, les données qui suivent ne reflètent pas la réalité du marché du travail sur l'ensemble de la Polynésie française, mais donnent une image de l'activité du Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion professionnelles.

Par ailleurs, l'évolution du nombre de demandes d'emploi ou de demandes de stages de formation recensées par le SEFI, dépend fortement du volume des offres d'emploi ou de formation proposées. En effet, plus le nombre d'offres est élevé et plus les demandeurs d'emploi s'inscrivent et fréquentent le SEFI.

Les offres d'emploi en entreprise regroupent les offres d'emploi normal proposées par les employeurs (elles représentent la plus grande part de nos offres) et les offres d'emploi aidé des entreprises du secteur marchand (incitations financières à l'embauche sous forme de contrats aidés ou de stages aidés en entreprise).

La validité d'une demande d'emploi est de 3 mois. Par conséquent, une demande d'emploi non réactualisée dans un délai de 3 mois devient caduque. Cette règle permet au SEFI de gérer un fichier de demandeurs d'emploi actualisé.

Les données SEFI sont traitées quatre fois par an par l'ISPF, à partir d'une copie de la base de données du SEFI. Ainsi les tableaux de bord BMO rendent compte de l'état des offres à un moment donné, état qui peut ensuite évoluer : si elles ne sont pas pourvues au moment de l'extraction de la base, elles peuvent très bien l'être dès le lendemain.

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF

Institut de la Statistique de la Polynésie française • BP 395 - 98713 PAPEETE • Tél. : 40 47 34 34 • Fax : 40 42 72 52 • Courriel : ispf@ispf.pf

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Nicolas PRUD'HOMME • AUTEUR DE LA PUBLICATION : Charly BODET

Dépôt légal : Avril 2020 • ISSN 2118-478 X • © ISPF

Date de publication : Avril 2020

